

Cette fiche ressource n'a pas vocation à supplanter le travail des certificateurs Qualité, seuls à même de délivrer la certification qualité d'un CFA. Par contre, ce document prétend préciser les attentes des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en tant que Ministères certificateurs, pour les CFA ayant fait le choix de proposer des diplômes sous leurs responsabilités. Elle constitue une proposition régionale.

# Q5/E12

QualiOpi indicateur 5  
Eduform indicateur 12

## Le guide *ultime* en apprentissage

Mission « Information – Contrôle – Accompagnement pédagogique »  
© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.

CFA ou alternance : ces objectifs doivent être exprimés en compétences et/ou capacités professionnelles à acquérir et/ou en certifications visées.

Pour les formations certifiantes : les objectifs doivent être conformes aux objectifs fixés par la certification inscrite au RNCP/RS.

### Les enjeux

Structurer les programmes de formation par compétences, et référencer systématiquement leurs critères et indicateurs de performance et leurs conditions de réalisation.

### Les points d'appui

[Enseigner par les compétences](#) – Dossier complet pour la mise en œuvre du BTS Collaborateur Juriste Notarial, mais valable pour tous les référentiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le référentiel spécifique à chaque certification (cf [France compétences](#)).

Fiche ressource « [Maquettes pédagogiques en apprentissage](#) »

[Tableau stratégique de formation](#) (mode opératoire « pas à pas ») pour chaque certification proposée.

Fiches ressources régionales  
- [Compétences et blocs de compétences](#)  
- [Ingénierie pédagogique par compétence](#)

Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles ([France compétences](#) - Octobre 2021)

### Les actions à conduire par priorités

**Structurer chaque programme de formation en autant d'unités certificatives et de blocs de compétences** que compte chaque référentiel de diplôme.

**Formaliser l'ensemble sous la forme de progressions disciplinaires**, avec pour chaque compétence des référentiels de formation et par discipline d'enseignement et sur l'ensemble du cycle de formation (par date) :

- Les objectifs pédagogiques de formation ;
- Les modalités pédagogiques proposées ;
- Les modalités d'évaluation des compétences.

*Important* : les progressions disciplinaires résulteront strictement des tableaux stratégiques de formation par compétences construits pour chaque certification (cf [Q13E23](#)).

**Veiller à rédiger chaque ressource pédagogique en compétences**, et notamment : la plaquette de présentation de la formation, les programmes de formation, les séquences d'enseignement.

### Les points de vigilance à respecter

**Référencer dans chaque programme de formation**, le numéro de la fiche RNCP correspondante avec un lien hypertexte automatique permettant de s'assurer que la fiche est toujours « active ». **Contrôler l'exactitude des compétences** par rapport au référentiel de certification de chaque certification.

**Garantir que** le parcours de formation couvre l'ensemble des compétences professionnelles, y compris les compétences relevant des disciplines de l'enseignement général.

**S'assurer de la maîtrise par l'ensemble des personnels du CFA** des distinctions à connaître entre les termes de vocabulaire suivants :

- Référentiel d'activités professionnelles / référentiel de certification / règlement d'examen
- Blocs de compétences / compétences / activités / tâches / savoirs associés.
- Tableau stratégique de formation par compétences / Progressions disciplinaires.

### Les actions « remarquables » à valoriser ou à suivre

Non encore renseigné.

Créée le : 18 juillet 2023

Dernière mise à jour : 30 mars 2024

### P r é c i s i o n s

Non encore renseigné

Les principaux sujets de préoccupation (extrait de la [Foire aux questions](#) régionale)

Contenu à intégrer prochainement.